

**ARRETE N° 1143/2015  
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu la délibération n°32/2014 du conseil d'administration du 17 octobre 2014 relative au fonctionnement du comité technique donnant voix délibérative aux représentants de l'administration,  
Vu l'arrêté du 06 mai 2015 du Président du Conseil Départemental de la Marne de désignation de Monsieur Charles DE COURSON à la Présidence du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne,  
Vu la délibération n° 09/2015 du conseil d'administration du 22 mai 2015 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,  
Vu l'arrêté n°925/2014 du 24 juin 2014 fixant la composition du comité technique,  
Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel au comité technique du 04 décembre 2014,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Le Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la MARNE est, à compter de la date du présent arrêté, composé comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Charles DE COURSON</b> Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Départemental du Canton de SERMAIZE LES BAINS	<b>M. Thierry BUSSY</b> Conseiller Départemental du canton d'ARGONNE SUIPPE et VESLE
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Alphonse SCHWEIN</b> Conseiller Départemental du canton de MOURMELON – VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE	<b>Mme Dominique DETERM</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS I
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Jean-Michel POINTUD</b> Conseiller Communautaire de la C.A de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Cités en Champagne	<b>M. Yan MORAND</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Communautaire de la C.A. de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Cités en Champagne
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. Alain HIRAULT</b> Vice-président de la C.A. de REIMS, Reims Métropole	<b>M. Jean-Marc ROZE</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Délégué à la C.A. de REIMS, Reims Métropole
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. Gerard BUTIN</b> Vice-président de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE	<b>M. Philippe SALMON</b> Conseiller Départemental du canton de FISMES – MONTAGNE DE REIMS
<b>Sixième titulaire</b>	<b>Mme Frédérique SCHULTHESS</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS III	<b>Mme Lise MAGNIER</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS II

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Mario SANTIN</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Yoann LACOUR</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Frédéric FOUGERE</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Alain AUBRY</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. David INQUIETE</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Damien CHOQUET</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. Jérôme VALENTIN</b> Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Christophe DEUTSCHE</b> Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. Gilles LECOMPERE</b> Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC	<b>M. Thomas HUMBERT</b> Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC
<b>Sixième titulaire</b>	<b>M. Alexandre CORTES</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Nicolas PATUROT</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne

**ARTICLE 2** : L'arrêté n°2275/2014 du 31 décembre 2014 est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE REÇU LE

29 MAI 2015

Fait à Fagnières, le  
Le Président,

PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D.R.C.L

Charles de COURSON